



Mad. le 24. avril 1679

m. m. m. du.

Je vous ai s. a. si fait sur le ^{de} depart du jour
qu'il ne me vint pas le hms Mournier de faire
le duplicata d'une lettre qui passera sans doute
par vos mains. vous y verrez l'ennie que
ces Messieurs icy auvriem de prendre d'auto
mesmes pour tacher de recouurer Maertricht
et de renvoyer à un autre hms le payement
de s. a. et la maniere dont ie les ay desengana
des. Je vous quit desespere du succès de la
negociation commise à s. Manuel de l'ira. et
que comme ^{ils} malades. ils changeront de place sans
estre miens. puis que je leur ay fait commisthe
que par quelque main que cette negociation
passé: il ne se peut rien faire sans la préalable
satisfaction de s. a. surquoy ils se mettront
sans doute en cor à dormir. jusques à ce que
les commissionaires les veuillent, ce qui ne peut
pas tarder à mon sens. Cependant Mournier
Je vous baise tres humblement les mains.

[Faint, illegible handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page.]

365
24

1460
730

8760

eues dans le Royaume, on n'a point eu de peine a y adjouter creance, parceque
sa lettre estoit d'un homme qui ne scayt point diure, depuis on l'est informé
plus particulièrement de la figure qu'il faisoit a Liege, et on a su que L'Éte
paste il auoit deffendu et interditt la Barque ordinaire de Liege a M^{stricht}
d'aller a son ordinaire, quoy que l'on ayt toujours dit que la Ville et le Pays
de Liege estoient neutres, il a meme deffendu au messager de Liege d'y
porter des lettres, et laditte Barque a esté pillée deux fois par des troupes
francoises; par ou on peut voir sy avec justice on peut dire qu'on a violé le
droit des gens par la prise de ce Courrier de M^l Electeur de Sologne. La
conduite des S. A. est sy juste, sy religieuse et sy exacte sur tout qu'il est assez
auéré qu'il n'est jamais contreuenu a rien contre L'equité, cela a meme
paru par la restitution du paquet de lettres de Tongres, que L'officier, qui
auoit la garde des quartiers quand M^l le Prince estoit a Sichein entre
Tongres et M^{stricht}, auoit pris au courrier de la grand Poste d'Allemagne
a Brussel, lequel S. A. renuoya aussytot par un de ses trompettes audit
Tongres entre les mains de M^l de Premiere qui y commande. Enfin
tout le monde pourra estre juge de la conduite des S. A. qui fera traiter
avec M^l le Marquis de Louuois, si le souhaite, de la seureté des
courriers de part et d'autre d'auenir, cependant il est bon que l'on soit
persuadé que S. A. ne fera jamais rien dans toutes les affaires generales
par aucune veüe de son interest particulier au prejudice de celui de
Messieurs les Estats et de la Republique, par ou il croit et espere meriter
L'estime du Roy qu'il honore avec beaucoup de veneration et de respect
qu'il a toujours cherché de luy marquer, et continuera dans les memes
sentimens, comme ont fait Messieurs les Princes ses deuaniers, avec
beaucoup de regret du tour qu'ont pris les affaires du monde, et aura
toujours les egards possibles pour Messieurs ses Ministres

Memoire presenté a M^l le Marquis de Louuois.

Le Courrier arrêté aupres de Dalom au Pays d'Outremeuse portoit les
couleurs de M^l Electeur de Sologne et estoit habillé de la meme maniere
que ses gardes, auoit L'asport de luy seulement, passoit par les terres
d'hotande pour aller a Liege ou on auoit depuis peu declaré par Edit
que ceux de l'Éuesché auoyent a courre sus aux troupes de M^l le Prince
d'Orange et aux sujets dependans de M^{stricht} et autres places qui sont
sous l'obeissance de M^l les Estats, et il n'y a jamais eu de conuention
reglée pour les Postes qu'entre M^l le Rhingraue Gouverneur de M^{stricht}
et M^l le Comte de Chamilly qui commandoit a Maseik, et cela seulement
pour laisser passer la grand Poste qui va de Sologne a Brussel et de
Brussel a Sologne, et pour les lettres d'hotande a M^{stricht} et pour celles

de

de Maseick, a condition, afin que ce courrier fut connu, qu'il portoit
les couleurs de M^r de Chamilly et celui qui vroit a Matriecht celles de M^r
le Rhingraue, avant que d'ouvrir les lettres de ce courrier de M^r l'Electeur de
Cologne, S. A. M^r le Prince d'Orange demanda s'il auoit l'asport du Gouverneur
de Matriecht ou s'il estoit compris dans la conuention cy dessus, et comme on
eut assure qu'il n'auoit ny l'un ny l'autre, pas d'attestation de courrier de la
ville de Cologne ny meme de celle de Liege, il fut declare de bonne prise,
S. A. pourtant par civilité, a cause des couleurs de M^r l'Electeur de Cologne, fit
relacher le courrier le lendemain ou deux jours apres, luy ayant fait rendre
son cheval et tout ce qu'il auoit, ala resceue des lettres qui, ala verité n'ont
pas esté enuoyées aus^{ts} de Sarricre a Liege, a sa demande, parcequ'il a écrit
une lettre non seulement inciuile mais d'respectueuse, et que bien éloigné
de scauoir qu'il fut chargé des affaires du Roy Tres Chrestien, on repondit,
lors qu'on demanda qui il estoit, que c'estoit seulement un petit bourgeois
qui s'estoit etably depuis peu a Liege, ce que l'on creut facilement d'autant
que la lettre ne sentoit que son homme de neant; On peut juger de ce que
dessus s'il ya de la justice de se plaindre du violement du droit des gens par la
prise de ce courrier de M^r l'Electeur de Cologne, la conduite de S. A. est sy
juste, sy religieuse et sy exacte qu'on ne luy peut reprocher aucune injustice,
cela a meme paru par la restitution du paquet de lettres de Tongres que
l'officier, qui auoit la garde des quartiers quand M^r le Prince estoit a Richem-
entre Tongres et Matriecht, auoit pris au courrier de la grand Porte d'Allemagne
a Brussel, lequel S. A. renuoya aussy tost par un de ses trompettes a M^r de
Plumiere qui commande a Tongres, Enfin tout le monde peut juger de la
conduite de S. A. qui fera traiter avec M^r le Marquis de Souuois, s'il le
souhaitte, pour la seureté des couriers a l'auenir, cependant il est bon que
l'on soit persuadé que S. A. ne fera jamais rien dans toutes les affaires generales
par aucune veüe de son interest particulier, au prejudice de celui de
M^{rs} les Etats et de la Republique, par ou Elle croit et espere meriter
l'estime du Roy qu'Elle honore avec beaucoup de Veneration et de respect
qu'Elle a toujours cherché de marquer a Sa Majesté, et continuera dans les
memes sentimens, comme ont fait M^{rs} les Princes ses deuanciers, avec
beaucoup de regret du tour qu'ont pris les affaires, et aura toujours tous
les egards possibles pour Messieurs ses Ministres.

C'est ce que Monseigneur le Prince d'Orange a chargé le Soutigné son
agent de représenter a votre Excellence sur les plaintes qu'Elle luy a
cydeuant faites au sujet du courrier cy dessus, a quoy la priant tres
humblement d'auoir egard, ~~de faire sçavoir par un courrier de~~
~~Paris~~, S. A. Paris le 13 Decembre 1672 signé Rumpff

Memoire

Ensuite de la lettre que Monseigneur le Prince d'Orange a fait l'honneur au
 Secretaire Rumpf de luy écrire le 4 de ce mois, laquelle luy fut delivrée lundy dernier
 et pour obeïr avec toute l'exacritude la plus respectueuse aux ordres qu'il a pleu a
 S. A. S. de luy donner suivant l'Instruction qui y estoit jointe, il se rendit le
 lendemain Mardy a Versailles pour en donner connoissance a M^{le} le Marquis de
 Louvois, qui apres avoir ecoute les raisons et leu de bout en bout le Memoire dudit
 Secretaire dont la Copie est cy attachée, il luy temoigna qu'il n'estoit nullement
 satisfait, et qu'au moins de luy renvoyer les lettres du Roy que S. A. S. n'a, dit-il,
 aucun droit de retenir, il feroit arreter et ouvrir toutes les lettres tant d'Espagne
 que d'autres lieux qui passent par la France pour la Hollande, qu'il auroit
 bien la complaisance de donner encore une quinzaine de temps pour en
 écrire et avoir reponce, mais qu'apres ce terme expiré il ne laisseroit passer
 aucune lettre pour Hollande, sy on ne luy donnoit satisfaction auparavant
 Et bien que ledit Secretaire Rumpf repliquast, suivant l'Instruction de S. A. S.
 que le Courrier qui avoit esté arrete n'ayant que les couleurs de M^{le} l'Electeur
 de Sologne, sans l'Asport du Gouverneur de Maastricht ny attestation de Courrier
 de Sologne ny meme de Liege, ~~ce qui n'estoit pas~~ ^{même} compris dans la convention
 faite pour le libre passage de quelques Courriers entre M^{le} le Prince d'Orange et
 M^{le} le Comte de Chamilly, on ne devoit pas trouver estrange que S. A. S. l'eut
 fait arreter comme estant de bonne prise; Monsieur de Louvois a toujours
 soutenu que ce n'estoit pas la la question, qu'on devoit avoir plus d'égard pour
 le paquet du Roy et que sy l'on faisoit difficulté de le renvoyer, il trouveroit
 de quoy s'en ressentir, adjoutant en outre tout haut en presence de quantité
 d'officiers; quand j'ouvriroy les lettres de Cadix ah que j'y trouveroy de
 belles choses;

Estant venu a l'article traicé et marqué A qui parle des^{es} de Carriere, il
 nia que la lettre que cet homme avoit écrite a S. A. S. fut fautive, disant on
 n'a eu garde de vous en avoir envoié Copie pour me prouver ce que vous dites
 mais de vous en feray donner une. et de ne pourrois pas écrire en d'autres
 termes qu'il a fait. Le Secretaire Rumpf luy dit la dessus qu'il y avoit bien de
 la difference entre un premier Ministre comme luy et un homme tel que M^{le}
 de Carriere, et qu'au reste il esloit sy persuadé de l'Integrité de S. A. S. qu'il
 pouvoit assurer qu'on n'avoit rien qui ne fut tres veritable, et que sy l'on
 examinoit bien cette lettre, ^{de M^{le} de Carriere} on trouveroit sans doute qu'elle manquoit au
 respect des a un sy grand Prince proche Allié des plus puissans Roys de l'Europe

Sur l'article traicé et marqué B M^{le} le Marquis de Louvois dit qu'on ne demandoit
 pas cette Declaration de S. A. S. et que cela ne faisoit rien au luy et en question, qui
 adjouta ces paroles; On scayt bien icy que cest luy qui fait continuer la guerre
 a Messieurs les Etats et qu'il va achever a les ruiner par la, on repliqua
 que S. A. S. offroit de traiter avec luy touchant le libre transport des lettres
 Elle avoit esté bien aise de faire voir qu'elle ne feroit rien en cette affaire ^{etc}
 non plus que dans les generales que suivant l'Intention de M^{le} les Etats, et
 presuppote, comme il est vray, qu'il n'est pas au pouvoir seul de S. A. S. ny de
 Messieurs les Etats de faire la Paix sans leurs Alliez, on avancoit a tort
 qu'elle estoit cause de la continuation de la guerre.

a Paris le 16 Decembre 1672